

La collecte des ordures

LES ÉBOUEURS DOIVENT CONSTAMMENT SE DÉPLACER DANS LA CIRCULATION AUTOMOBILE, CE QUI FAIT QUE LEUR MÉTIER EST PARTICULIÈREMENT À RISQUE. IL EST DONC TRÈS IMPORTANT D'ADOPTER DES MÉTHODES SÛRES DE TRAVAIL. PIERRE-CARLE, DOMINIC ET DANIEL PROCÈDENT À LA COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES DANS UNE RUE DE LA PRAIRIE, SUR LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL. POUR LES BESOINS DE NOTRE DÉMONSTRATION, ILS ONT ACCEPTÉ DE JOUER LES IMPRUDENTS. POUVEZ-VOUS DIRE QUELLES ERREURS ILS ONT COMMISES ?

Simulation





LES ERREURS

- 1 Pierre-Carle traverse la rue pour ramasser les ordures du côté gauche de celle-ci en même temps que Dominic le fait du côté droit. Très accaparé par son travail, il ne voit pas la voiture qui arrive dans l'autre sens.
- 2 Le contenu de la poubelle que tire Pierre-Carle dépasse assurément les 25 kg recommandés. La charge est trop lourde et dépasse la capacité du lève-bac du camion.
- 3 Dominic se contorsionne pour lancer le sac à poubelle dans la benne du camion.
- 4 Dominic utilise des écouteurs, ce qui laisse supposer qu'il écoute de la musique et n'entend pas les bruits de la rue, ce qui nuit à sa sécurité.
- 5 On peut voir une poubelle noire, sans poignées, donc non conforme, qui a été vidée. Peut-être est-ce cette même poubelle non conforme qui contenait la bonbonne de gaz propane qu'on peut voir dans la benne?
- 6 Sur le camion, aucun feu de signalisation n'est allumé et les éboueurs ne portent pas de dossards. Bonjour la visibilité!
- 7 Où sont passés les gants et les chaussures de sécurité? Et les pantalons à mi-mollet sont pour le moins inappropriés.



LES CORRECTIONS

La collecte bilatérale est à proscrire, car l'éboueur doit traverser la rue pour ramasser les ordures des deux côtés de celle-ci. La collecte unilatérale constitue la méthode la plus sûre. L'éboueur ramasse les ordures du côté droit de la rue, puis le camion revient sur la voie inverse, et l'éboueur ramasse les ordures de l'autre côté. De cette façon, le travailleur se trouve à ramasser les ordures toujours du côté droit de la rue et évite ainsi bien des dangers.

Les feux de signalisation du camion doivent d'abord répondre aux exigences du Code de sécurité routière et fonctionner pendant la collecte.

Chaque jour, les éboueurs manipulent en moyenne 16 000 kg de déchets répartis en plus de 500 points de collecte tout en marchant environ 11 kilomètres. Et ils recommencent le lendemain. Ils

doivent donc éviter de se surcharger, déposer les objets ou les lancer correctement, soulever les objets lourds à deux et pousser les bacs au lieu de les tirer. Les poubelles non conformes ne doivent pas être ramassées.

Tous les éboueurs doivent porter certains équipements de protection individuelle. D'abord, les vêtements à bandes réfléchissantes rendent le travailleur bien visible dans la rue. Les gants sont également essentiels pour protéger les mains lorsque des objets coupants et dangereux sont ramassés. De plus, les chaussures de sécurité sont de mise. Ces dernières doivent être munies de semelles antidérapantes pour prévenir les glissades sur une surface humide ou glacée, par exemple. Aussi, il est recommandé de porter un pantalon pour éviter des piqûres ou des coupures aux jambes.

Les écouteurs, cependant, ne figurent pas dans la liste.

Finalement, les municipalités doivent informer leurs citoyens sur la bonne façon de jeter les ordures, le poids maximal permis et les dimensions réglementaires des sacs à ordures. Elles devraient également favoriser l'utilisation de bacs roulants. Quant aux produits dangereux et rebuts de construction, les citoyens doivent s'informer auprès de leur municipalité sur la manière de s'en débarrasser. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Nous remercions les Services environnementaux Richelieu pour leur collaboration, de même que Nancy Roberge, responsable des ressources humaines, et Daniel Duquette, superviseur ainsi que nos trois figurants, employés de SER : Pierre-Carle D'Avignon, Dominic Rivard et Daniel Huneault.

Nos personnes-ressources : François-Régis Bory, conseiller à la Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat, Martine Gagnon, inspectrice à la Direction régionale Yamaska, tous deux de la CSST, Julie Arbour et Manon Trudel, conseillères en prévention à l'Association sectorielle transport et entreposage (ASTE).

Coordination : Louise Girard, CSST

Ne manquez pas la version interactive du Cherchez l'erreur : www.preventionautravail.com

Pour en savoir plus

Comment choisir ses gants – *Prévention au travail*, Hiver 2011, pages 36-37.

L'Association sectorielle transport et entreposage (ASTE) : <http://www.aste.qc.ca/?page=publications#environnement>

C-24.2, r.5 - Règlement sur les véhicules d'urgence, les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants et les cyclomoteurs pour personnes handicapées : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C_24_2/C24_2R5.HTM